Le ministère public vénézuélien assigne en justice les organisateurs des élections de l'opposition

Image not found or type unknown

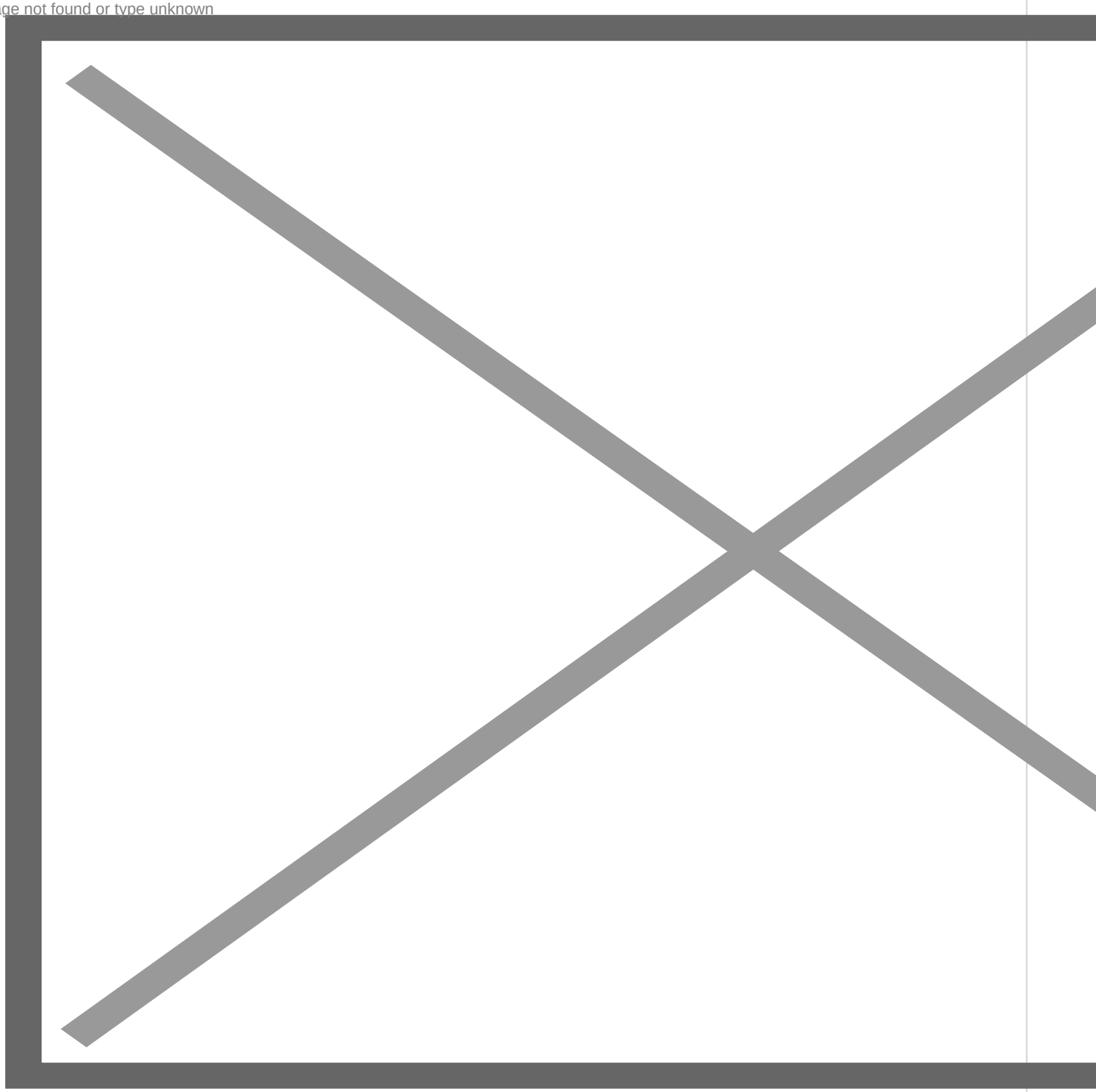

La Havane, 28 octobre, (RHC)- Le ministère public vénézuélien a assigné vendredi en justice le conseil d'administration de la Commission nationale des primaires (CNP) chargé d’organiser les élections de l'opposition, dont les résultats ont été qualifiés de frauduleux.

Par le biais de son compte X, anciennement Twitter, le procureur général Tarek William Saab a déclaré qu'au vu des plaintes déposées, les bulletins respectifs ont été émis pour convoquer le président du CNP,

Jesús María Casal, la vice-présidente, Mildred Camero, et le citoyen Roberto Abdul-Hadi Casanova.

Les trois doivent se rendre au siège du ministère public lundi.

Le procureur général de la République a commenté que les procureurs ayant une compétence nationale contre le crime organisé et les crimes associés au service administratif de l'identification, de la migration et des étrangers ont été nommés pour mener à bien l'enquête déjà connue.

Tarek William Saab a rappelé que l'article 293 de la Constitution de la République, dans sa sixième section, établit que le Conseil national électoral (CNE) est l'organe chargé d'organiser les élections des syndicats, des associations professionnelles et des organisations à finalité politique.

Mercredi, M. Saab a indiqué que le ministère public avait répondu à une plainte déposée par le dirigeant de l'opposition et député de l'Assemblée nationale, José Brito, qui avait demandé au ministère public d'ouvrir une enquête, laquelle est actuellement en cours, et qui a également été demandée par d'autres dirigeants de ce secteur.

Le procureur général a ajouté que la citation à comparaître sera également étendue aux présidents des conseils régionaux des élections primaires et aux directeurs de l'organisation non gouvernementale (ONG) Súmate, qui, selon les allégations, a agi en tant que substitut du CNE.

Parmi les délits commis, il a mentionné lors d'une conférence de presse mercredi, l'usurpation de fonctions, l'usurpation d'identité, en utilisant les noms et prénoms de personnes qui ne se sont pas présentées pour voter, et le blanchiment d'argent, étant donné que l'origine des fonds, qui les a octroyés et les livres dans lesquels ils ont été inscrits sont inconnus.

Il a également ajouté qu'il y avait une association pour commettre des crimes parce que plusieurs personnes se sont réunies pour commettre ces crimes.

Commentant les soi-disant élections de l'opposition de dimanche dernier, le chef du ministère public a déclaré qu'il s'agissait d'un "acte bouffon, une sorte de théâtre d'accessoires" visant à tromper l'opinion publique nationale et internationale et ceux qui ont participé aux élections de bonne volonté.

Dans une interview accordée à l'agence de presse Venezuela News, le procureur général du Venezuela a déclaré que les auteurs de ces crimes encouraient des peines pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison.

Source : Prensa Latina

---

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/337726-le-ministere-public-venezuelien-assigne-en-justice-les-organisateurs-des-elections-de-lopposition

Radio Habana Cuba